

30.04.2020 – 10:15 Uhr

## Les villes en appellent aux employeurs: sans télétravail, un chaos est à craindre dans les transports

Bern (ots) -

Les villes suisses veulent s'assurer du bon fonctionnement du système de transports également après l'ouverture de tous les magasins, les écoles obligatoires, les restaurants, les marchés, les musées et les bibliothèques le 11 mai. Elles appellent les employeurs et employées à continuer à laisser travailler autant d'employées et d'employés que possible à la maison. Les villes demandent également à être indemnisées, de même que leurs entreprises de transport, à due concurrence par la Confédération des pertes massives de revenus qu'elles ont subies dans le trafic local au cours des dernières semaines et que le chômage partiel soit aussi rémunéré dans les entreprises de transport municipal.

Les transports publics vont prochainement à nouveau augmenter graduellement leurs capacités. En même temps, les distances de sécurité doivent être garanties. L'Union des villes suisses plaide en faveur du maintien de la possibilité de télétravailler pour le plus grand nombre possible d'employées et d'employés afin de continuer à contenir les flux de passagers aux heures de pointe. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible d'éviter les surcharges temporaires du système de transports après l'ouverture de tous les magasins, les écoles obligatoires, les restaurants, les marchés, les musées et les bibliothèques à partir du 11 mai.

La continuation du télétravail permet de soulager les pointes de trafic et de gérer les transports publics de manière à ce qu'ils soient à nouveau plus largement acceptés par les passagères et les passagers pendulaires. Tel sera le cas si la densité de passagers ne s'accroît pas trop. L'absence d'une telle acceptation fait en outre courir le risque d'un engorgement des routes par les personnes qui au lieu de prendre le bus ou le train prendront leur voiture.

En matière de mobilité, il ne s'agit pas seulement de prévenir, mais également de surmonter le passé: au cours des dernières semaines, la fréquence des transports publics locaux ou d'agglomération a été considérablement réduite suite à la recommandation de la Confédération "d'éviter les trajets non nécessaires en transports publics". Ceci a entraîné d'énormes pertes de revenus. Les villes, en tant que (co)commanditaires des transports publics locaux et d'agglomération, ainsi que les entreprises de transports qu'elles détiennent doivent être indemnisées par la Confédération.

Les villes ne peuvent pas accepter que ces indemnités soient limitées aux seules autres composantes des transports publics (grandes lignes, trafic régional). Il s'agirait là d'un traitement inégalitaire dans la mesure où les villes et leurs entreprises de transports ont été affectées de la même manière par les mesures ordonnées par la Confédération que les cantons en tant que commanditaires des transports régionaux, ainsi que les autres entreprises de transport. À cet égard, le fait que, pour de nombreuses entreprises de transports municipaux, il n'existe des conventions de prestations qu'avec les cantons et qu'il y a co-financement par les villes, et pas par la Confédération, ne doit jouer aucun rôle. Enfin, toutes les entreprises de transport doivent pouvoir bénéficier des indemnités au titre du chômage partiel, quelle que soit leur forme juridique, ce qui inclut également les entreprises de transport détenues par des municipalités.

Contact:

Informations supplémentaires:

Conseiller national Kurt Fluri, maire de Soleure, président de l'Union des villes suisses, 079 415 58 88.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100846960> abgerufen werden.